



# Assemblée générale

Soixante-troisième session

Documents officiels

## Première Commission

**18<sup>e</sup>** séance

Lundi 27 octobre 2008, à 15 heures  
New York

*Président* : M. Suazo ..... (Honduras)

*La séance est ouverte à 15 h 15.*

### Points 81 à 96 de l'ordre du jour (suite)

#### **Débat thématique des questions inscrites à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution soumis au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Cet après-midi, nous allons poursuivre le débat thématique sur le mécanisme de désarmement.

**M<sup>me</sup> García Jordán** (Cuba) (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine se rallie entièrement à la déclaration prononcée sur cette question par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'absence de progrès constatée depuis plusieurs années dans les négociations et délibérations sur le désarmement et la maîtrise des armements est de plus en plus préoccupante. La Conférence du désarmement continue d'être dans un état de quasi-stagnation. Malgré les efforts déployés, aucun consensus ne s'est dégagé sur le programme de travail proposé pour la Conférence du désarmement, tel qu'il est reflété dans le document CD/1840. Cuba était disposée à appuyer tout consensus, mais la proposition de programme n'a pas reçu l'appui nécessaire de la part de la Conférence,

parce qu'elle ne reflétait pas la volonté de l'ensemble de ses membres.

Cuba réaffirme l'importance de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Nous renouvelons l'appel lancé par les membres du Mouvement des pays non alignés afin que la Conférence du désarmement convienne d'un programme de travail équilibré et global, grâce à des mesures telles que la création d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire, dès que possible et en tant que question hautement prioritaire.

Le désarmement est et continuera d'être la plus haute priorité. Il constitue la base d'un consensus futur dans le cadre de la Conférence du désarmement. Nous soulignons la nécessité d'engager des négociations sur un plan graduel visant l'élimination complète des armes nucléaires suivant un calendrier précis, y compris une convention sur les armes nucléaires.

Cuba souligne de nouveau l'importance et le bien-fondé de la Commission du désarmement en tant qu'unique instance délibérante dans le cadre du mécanisme multilatéral de désarmement, et nous appuyons fermement son travail. Nous regrettons que la Commission ait achevé cette année le troisième cycle annuel de ses travaux sans parvenir à un accord de fond sur aucune des questions à son ordre du jour, du fait de l'absence de volonté politique et des positions intransigeantes de certain États membres et malgré le rôle constructif joué par le Mouvement des

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



pays non alignés, qui a prévu de présenter des propositions concrètes pour faire progresser les délibérations.

Cuba appuie les propositions avancées par le Mouvement des pays non alignés pour le nouveau cycle de travail de la Commission du désarmement, qui débute en 2009. À cet égard, nous estimons que l'ordre du jour de la Commission devrait comporter les deux questions suivantes : « Recommandations pour la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires » et « Éléments d'un projet de déclaration pour la quatrième Décennie du désarmement.

La Première Commission continue d'adopter des résolutions qui, du fait de l'absence de mécanismes de suivi appropriés, ne sont souvent pas respectées, ni mises en œuvre, notamment celles qui ont trait au désarmement nucléaire. Cette question mérite un examen sérieux afin qu'il soit remédié à cette situation.

Comme le Mouvement des pays non alignés le rappelle depuis longtemps, la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (SSOD-IV) ne saurait être davantage différée. Le Groupe de travail à composition non limitée chargé de cette question s'est réuni sans pouvoir, malheureusement, remplir son mandat. Le seul pays qui a voté contre la résolution sur cette question l'année dernière a clairement signifié son opposition à la convocation de la SSOD-IV, empêchant ainsi toute possibilité de consensus.

À la présente session, le Mouvement des pays non alignés a présenté un projet de décision relatif à la SSOD-IV (A/C.1/63L.22), qui reflète notre volonté de continuer d'œuvrer à la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Il y a deux ans, l'Assemblée adoptait la résolution 61/67, intitulée « Proclamation d'une quatrième Décennie du désarmement ». De l'avis de Cuba, la proclamation d'une quatrième Décennie du désarmement serait une contribution positive à la mobilisation des efforts déployés pour sortir de l'état de torpeur actuel et progresser vers les objectifs auxquels nous sommes tous attachés. De même, cette proclamation serait un pas vers la promotion du multilatéralisme en tant que principe fondamental pour les négociations sur le désarmement et la non-prolifération sous tous leurs aspects, étant donné

l'attitude dangereuse de certains États qui recourent trop souvent à l'unilatéralisme.

Nous réitérons notre inquiétude face à une tendance croissante observée en Première Commission, qui consiste à créer des groupes limités d'experts chargés d'examiner des questions qui revêtent beaucoup d'importance et d'intérêt pour tous les États Membres des Nations Unies. À notre avis, la création de groupes d'experts doit être l'exception et non pas la règle, et la préférence doit être accordée aux processus transparents et graduels auxquels tous les États Membres participent sur un pied d'égalité.

J'aimerais pour terminer souligner que, pour Cuba, les principales difficultés que rencontre le mécanisme de désarmement ne sont pas seulement la conséquence des différents niveaux d'efficacité de ses méthodes de travail, mais d'autres facteurs, en particulier l'absence de volonté politique de la part de certains États pour ce qui est de progresser sur des questions d'une importance fondamentale pour la paix et la sécurité internationales, comme le désarmement nucléaire. Nous espérons qu'à compter de 2009, nous assisterons à l'instauration d'un climat positif à la hauteur des attentes de la communauté internationale.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : La parole est au représentant de la Malaisie, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/63/L.19.

**M. Mohamad** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, au nom de ma délégation, permettez-moi d'exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport sur la suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*, contenu dans le document A/63/135, présenté au titres des sous-points q, u et v du point 89 de l'ordre du jour. Nous remercions également les délégations qui ont fourni les renseignements exigés aux termes de la résolution 62/39 de 2007.

L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires* représente un tournant important dans les efforts internationaux visant à réaliser le désarmement et la non-prolifération nucléaires, car il fournit un argument moral puissant en faveur de l'élimination de ces armes. En termes précis, la cour mondiale a déclaré que tous les États Membres ont l'obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle

international strict et efficace. À cet égard, nous devons nous souvenir de ce message adressé par la cour mondiale, notamment à la lumière de l'impasse dans laquelle continuent de se trouver les négociations sur le désarmement et la maîtrise des armements. Ce message devrait se refléter dans notre volonté et dans les mesures que nous prenons pour redynamiser le processus multilatéral en vue de réaliser le désarmement et la non-prolifération.

Depuis 1997, la Malaisie a présenté des projets de résolution sur la suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*. C'est un honneur pour nous de présenter à nouveau devant la Commission un projet de résolution, intitulé « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires* », qui fait l'objet du document A/C.1/63/L.19. Afin d'obtenir l'appui le plus large possible, des références aux décisions importantes prises par la Cour internationale de Justice ont été maintenues dans les libellés des résolutions antérieures sur la question, notamment aux alinéas 1 et 2 du projet de résolution, avec les mises à jour techniques qui s'imposent.

L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires* reste une contribution importante au désarmement nucléaire et donne davantage de poids à l'argument moral appelant à l'élimination complète de ces armes détestables. L'appui apporté à ce projet de résolution est la réaffirmation de notre attachement au processus multilatéral dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Nous remercions les autres auteurs du projet de résolution et les invitons à le soutenir. Nous espérons que ce projet de résolution continuera de bénéficier de l'appui de tous les États membres.

**M<sup>me</sup> Hall** (Canada) : Cette année, nous marquons le trentième anniversaire de l'adoption du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement (résolution S-10/2). Cette entente historique est à l'origine du régime de désarmement actuel aux Nations Unies. Par ailleurs, le mandat élargi énoncé dans le Document final répondait à la nécessité de donner une nouvelle impulsion à l'architecture internationale du désarmement. Dans le prolongement de ces efforts, nous devons nous demander à quoi

ressemblerait ce régime international si on s'attachait à le redynamiser et à l'optimiser.

Tout d'abord, la Conférence du désarmement s'entendrait sur un programme de travail élargi et, pour en faciliter l'exécution, renoncerait à appliquer la règle de l'unanimité pour les questions de procédure. Dans cette même enceinte, nous assisterions à une reprise des négociations prometteuses sur un traité d'interdiction de la production des matières fissiles, y compris des discussions sur une stratégie visant à prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

(l'orateur poursuit en anglais)

De même, les engagements souscrits antérieurement seraient suivis d'effet, notamment les principes et objectifs adoptés à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 1995 ainsi que les 13 mesures concrètes issues de la Conférence d'examen de 2000. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entrerait en vigueur, le système de surveillance international deviendrait pleinement opérationnel et la mise en place de son réseau de vérification aboutirait.

Nous serions également témoins de la ratification universelle du TNP et les parties s'engageraient de nouveau à en respecter les trois grands objectifs prioritaires. Tous les États parties participeraient, de bonne foi, à des négociations en vue d'un désarmement effectif. Tous les États non dotés d'armes nucléaires veilleraient à l'entrée en vigueur d'un accord de garanties généralisées et d'un protocole additionnel, conclu avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. Et tous les États coopéreraient dans la transparence afin de promouvoir l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Conformément à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies, nous verrions des pays s'entraider pour renforcer leurs cadres juridiques et leurs systèmes de contrôle des exportations nationaux, afin de contrer la prolifération des armes de destruction massive. Tous les États parties à la Convention sur les armes biologiques et à des toxines prépareraient des mémoires détaillés et annuels sur les mesures de confiance.

Ici même, à la Première Commission, les États membres présenteraient des rapports réguliers et détaillés sur la mise en œuvre, à l'échelle nationale, de résolutions cruciales. Les pays se concentreraient sur

des mesures de désarmement et de non-prolifération efficaces, et considéreraient leur sécurité comme tributaire de celle des autres.

De même, cela se traduirait par un moins grand nombre de résolutions. Les anciennes résolutions ayant déjà recueilli l'unanimité seraient radiées de l'ordre du jour, de sorte que seules y figureraient des résolutions extrêmement ciblées et pertinentes sur des enjeux liés à la sécurité internationale. De telles résolutions susciteraient un débat constructif, feraient ressortir les domaines où des efforts de désarmement s'imposent de toute urgence, ouvriraient de nouvelles possibilités de coopération pour réduire la menace et appelleraient l'attention sur des enjeux qui exigent notre attention permanente. Bref, cela donnerait lieu à des négociations ainsi qu'à des débats énergiques et ciblés, dignes d'un multilatéralisme efficace, axé sur les résultats.

Malheureusement, ce scénario n'est pas conforme à la réalité. À ce titre, nous devons examiner avec rigueur comment il est possible de mieux utiliser le régime de désarmement existant. Dans le même élan, nous devons envisager des solutions de rechange, notamment lorsque les mécanismes traditionnels sont au point mort. Dans cet ordre d'idée, il suffit de se tourner vers les processus d'Ottawa et d'Oslo pour s'apercevoir que d'autres voies sont possibles, notamment en ce qui concerne les armes classiques, un domaine où les mécanismes traditionnels sont de peu d'utilité.

Il serait faux d'affirmer que la machine du désarmement s'est enlisée à tout jamais, et cela, même si ses résultats ne sont guère à la hauteur des attentes du Canada. C'est ainsi que notre pays salue les progrès réalisés depuis 2004 pour que la Première Commission devienne une instance de délibération et de discussion efficace. Et, si nous sommes déçus de l'issue de la Conférence d'examen du TNP de 2005, en revanche nous nous réjouissons d'avance à l'idée de ce qu'il sera possible d'accomplir en 2010. Nous sommes convaincus que le TNP peut s'inscrire dans la permanence et le respect des responsabilités, notamment avec le soutien et l'infrastructure nécessaires, afin de mobiliser la volonté politique requise et de poursuivre sur notre lancée entre les Conférences d'examen.

Tous les pays, à titre collectif, sont parties prenantes de notre régime de désarmement. C'est pourquoi il nous incombe de remédier à ses lacunes, y

compris d'y apporter des améliorations face à de nouveaux défis, afin de mettre en place un régime de nature à concilier les divergences, et qui permette d'atteindre nos objectifs communs.

**M. Rao** (Inde) (*parle en anglais*) : Comme nous l'avons déclaré à la 12<sup>e</sup> séance de la séance plénière de l'Assemblée générale, l'Inde estime que les Nations Unies incarnent notre foi dans les bienfaits de l'action collective et des approches multilatérales pour résoudre des questions globales relatives à la paix, à la stabilité et au développement. Conformément à la Charte, les Nations Unies jouent un rôle central et assument une responsabilité première en matière de désarmement. Notre approche à l'égard des questions liées au désarmement et à la sécurité internationale – le mandat de la Première Commission – reflète notre conviction que les efforts collectifs imprégnés d'un esprit de multilatéralisme authentique sont mieux à même de répondre aux enjeux mondiaux contemporains. Nous croyons que cet esprit, accompagné d'une nécessaire volonté politique, peut permettre au mécanisme de désarmement international mis en place par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale d'aboutir aux résultats escomptés.

La Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, a la lourde tâche de faire progresser l'ordre du jour international sur le désarmement. Nous estimons que les efforts internationaux faits dans ce domaine peuvent apporter des résultats lorsqu'ils sont appuyés par un consensus international sur la voie à suivre. Nous restons attachés aux efforts qui, conformément aux règles de procédure, visent à doter la Conférence du désarmement des moyens d'aboutir à un consensus sur un programme de travail prenant en considération les intérêts des parties prenantes. Puisque ces décisions influent sur la sécurité nationale de ses États membres, il est logique que la Conférence du désarmement mène ses travaux et adopte ses décisions par consensus.

L'Inde attache beaucoup d'importance à la Commission du désarmement, instance de délibération au sein de la triade du mécanisme de désarmement établie par consensus lors de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la première consacrée au désarmement. En tant qu'instance universelle de délibération, elle permet un examen approfondi des questions spécifiques de désarmement en vue de la présentation de recommandations à l'Assemblée générale.

J'aimerais appeler l'attention sur les débats qui ont marqué la session de fond de 2008 de la Commission du désarmement, qui s'est tenue en avril. Bien que la Commission ne soit pas parvenue à un consensus sur ses recommandations, ses délibérations ont mis en avant des positions intéressantes et une volonté d'envisager des approches communes à caractère universel afin de susciter la cohésion et le consensus sur les enjeux de sécurité de notre époque. Cela témoigne de la valeur et de l'importance continues de cette instance, que les États Membres peuvent utiliser pour élaborer des directives et des recommandations à caractère universel donnant lieu à une vision prospective d'un monde plus sûr.

L'Inde attache beaucoup d'importance aux travaux menés par le Conseil consultatif du Secrétaire général sur les questions de désarmement. Nous avons examiné avec minutie les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/63/279). En particulier, nous nous félicitons de l'appel lancé par le Secrétaire général afin que soit renforcé son rôle personnel pour ce qui est de susciter une volonté politique dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. En tant qu'instance susceptible d'incarner les vœux et les aspirations universelles, le Conseil doit s'efforcer de refléter le grand nombre de vœux et d'opinions émanant tant des pays développés que des pays en développement. Nous sommes convaincus que le Conseil continuera de mettre l'accent sur une approche plus large des questions liées au désarmement global et qu'il ne se limitera pas aux cadres d'un traité ou d'un autre.

En sa qualité de Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), nous espérons que le Conseil consultatif fournira à l'Institut tout l'appui nécessaire. L'UNIDIR a engrangé un grand nombre de connaissances très précieuses au cours de la dernière décennie. Par conséquent, il devrait utiliser ses capacités considérables pour traiter prioritairement de la question du désarmement nucléaire global, à laquelle il serait souhaitable que l'UNIDIR consacre l'attention qui s'impose.

Nous félicitons le Bureau des affaires de désarmement, sous la responsabilité du Haut Représentant Sergio Duarte, pour ses efforts inlassables. En tant qu'instance neutre, ce Bureau est essentiel pour maintenir le rôle des Nations Unies en intégrant les efforts faits en matière de désarmement mondial et mérite notre plein appui dans

l'accomplissement de sa tâche. Les priorités des États Membres sont primordiales, et nous sommes confiants que, avec l'aide du Bureau des affaires de désarmement, notre objectif commun sera réalisé.

À notre avis, les efforts des Nations Unies pour encourager l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, sur la base des recommandations de l'étude des Nations Unies de 2002 (A/57/124), permettront de susciter une prise de conscience renouvelée et de renforcer une volonté collective globale en faveur des objectifs de désarmement global. À nouveau, l'Inde s'est portée coauteur d'un projet de résolution sur ce sujet (A/C.1/63/L.52).

Nous saluons l'ouverture à Katmandou, le 18 août 2008, du nouveau Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique. Dans son message à cette occasion, qui a été lu par son Chef de cabinet, Vijay Nambiar, le Secrétaire général a appelé tous les pays de la région à travailler étroitement avec le Centre régional. L'Inde apportera tout son soutien au Centre de Katmandou afin qu'il puisse remplir son mandat.

**M. Labbé** (Chili) (*parle en espagnol*) : La diplomatie multilatérale revêt une dimension parlementaire qui exige des instances appropriées pour parvenir à des résultats. Si nous voulons répondre, en temps voulu, aux besoins de la communauté internationale, nous avons besoin non seulement d'espaces et de procédures, mais aussi d'instances dotées d'une légitimité politique et de ressources suffisantes.

Ce que nous appelons le mécanisme de désarmement a été officialisé par la première session de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, il y a exactement 30 ans. Cela a donné naissance à la Commission du désarmement, prévue pour être une instance de délibération et d'évaluation; au Programme de désarmement des Nations Unies, auquel ont participé tant de diplomates, dont la plupart sont ici aujourd'hui, dans ce même lieu; à la Conférence du désarmement en tant qu'instance de délibération par excellence et à l'adoption de la règle du consensus en tant que mécanisme de prise de décision de la Conférence.

Pour les raisons que nous connaissons tous, le mécanisme de désarmement est très défaillant. Concrètement, les efforts qu'ils déploient dans le domaine des armes nucléaires – l'élément le plus important dans l'ordre du jour du désarmement

multilatéral – requièrent l'autorité et l'engagement des grandes puissances, dont la règle du consensus est supposée protéger leurs intérêts de sécurité. Cependant, le consensus a été interprété à la lettre pour devenir une sorte de droit de veto susceptible de paralyser une conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), un groupe d'experts gouvernementaux, voire le programme de travail de la Conférence du désarmement.

S'il est une chose de protéger les intérêts de sécurité particuliers en faisant du consensus une exigence pour atteindre la phase finale des négociations sur le désarmement, il en est une autre d'entraver le lancement même de ces négociations, sans parler de la création d'une instance subsidiaire en tant que forum pour ces négociations. Cette conception étroite de la règle du consensus a créé une dynamique perverse qui a plongé la Conférence du désarmement dans un état de stagnation pendant plus d'une décennie. À n'en pas douter, il s'agit là d'un abus.

La communauté internationale repose sur le principe de son caractère indivisible. Tous les États, indépendamment de leur taille ou de leur puissance, ont une part de responsabilité dans sa préservation. Et, en tant que bien public global, la paix et la sécurité internationales profitent à tous. Une dose de démocratisation dans le mécanisme de désarmement est non seulement souhaitable, mais fondamentale.

Si, comme je l'ai souligné, la situation internationale est positivement touchée par les événements politiques actuels, nous devons tirer parti de cette situation en lançant un processus d'évaluation et, si possible, une réforme du mécanisme de désarmement des Nations Unies. C'est pourquoi il est naturel que nous jetions un œil critique sur les organismes qui aident la diplomatie en matière de désarmement multilatéral lorsque, dans cette maison même, nous négocions de nouvelles structures relatives à la gestion, à l'environnement et la parité entre les sexes, et des systèmes plus efficaces pour gérer et utiliser nos ressources humaines et budgétaires.

Par le biais du Document final du Sommet mondial (résolution 60/1), nous avons créé le Conseil des droits de l'homme, la Commission de maintien de la paix et élaboré de nouveaux concepts, tels que la sécurité et la responsabilité de protéger. Toutefois, le désarmement est le chapitre majeur ne figurant pas dans le Document final. Le Chili espère que le moment est venu de palier ce manque. À ce stade, il convient de

rappeler le combat que nous avons mené, par le biais de l'initiative des sept pays et sous la direction de la Norvège, et qui a conduit un tiers des membres de l'Organisation à appuyer la référence fondamentale au désarmement dans le libellé du Document. Cette situation est derrière nous, mais il faut aller encore plus loin, et nous pensons que le moment est venu de nous y employer.

La formule qui nous permettrait à la fois de procéder à un audit institutionnel et politique du mécanisme et de créer la masse critique nécessaire pour le redynamiser serait la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (SSOD-IV). Cette initiative sans cesse encouragée par le Mouvement des pays non alignés, dont nous sommes membres, bénéficie de l'appui de la quasi-totalité des Membres de l'Organisation. L'Assemblée générale est l'instance représentative des Nations Unies, qui rassemble tous les États Membres. Si elle était utilisée au niveau politique approprié, elle pourrait entraîner les changements nécessaires pour doter la communauté internationale des moyens dont elle a désormais besoin.

Les organes subsidiaires du système des Nations Unies ne sont pas une fin en soi, mais de simples éléments de ce système destinés à répondre aux besoins politiques de la communauté internationale. Si le désarmement est un bien public global, tel n'est pas le cas de la Conférence du désarmement. À l'instar de l'ancienne Commission des droits de l'homme, la Conférence du désarmement peut être réformée, certainement élargie et, espérons-le, démocratisée afin d'accroître sa légitimité, sa globalité et sa transparence. En 2008, est-ce vraiment possible de concevoir un organisme multilatéral œuvrant à l'insu de la société civile? Est-ce concevable, en cette ère de mondialisation et de révolution des communications, de ne pas développer une relation synergique entre les instances du mécanisme de désarmement et d'autres organismes spécialisés du système des Nations Unies?

Comme nous l'avons souligné au cours du débat sur les armes classiques, la volonté politique de la majorité des États doit non seulement créer un mouvement, mais elle doit aussi permettre que progresse le droit international en matière de désarmement. Les processus diplomatiques ouverts qui ont conduit aux conventions d'Ottawa et d'Oslo sont des exemples positifs au milieu d'un champ de

désolation. Il faut que nous tirions ensemble les conclusions qui s'imposent.

La Commission se prononcera bientôt sur un projet de résolution relatif au lancement du processus préparatoire de la SSOD-IV. Faisons en sorte que ce soit l'occasion d'engager, de préférence par consensus, le renouveau du mécanisme de désarmement.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : La parole est au représentant du Nigéria, pour présenter les projets de résolution A/C.1/63/L.50/Rev.1 et A/C.1/63/L.49.

**M. Obisakin** (Nigéria) : Je prends la parole pour présenter, au nom du Groupe des États d'Afrique, le projet de résolution A/C.1/63/L.50/Rev.1, intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique ». Je fais également cette déclaration au nom de mon pays.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Premièrement, en ce qui concerne le projet de résolution sur le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, situé à Lomé, Togo, l'Afrique voudrait remercier tous les membres pour l'appui qu'ils ont apporté au continent en adoptant une résolution sur ce sujet. Deuxièmement, nous voudrions également souhaiter la bienvenue aux directeurs et au nouveau personnel, qui viennent d'être engagés. Ils se sont exprimés la semaine dernière, et je crois qu'ils font de leur mieux pour s'acquitter de leur mandat afin d'assurer la promotion effective de la paix et du désarmement dans la région.

Nous tenons également à lancer un appel à tous les membres afin qu'ils continuent de nous appuyer en adoptant ce projet de résolution par consensus.

Comme on dit en Afrique, on ne peut pas taper dans une seule main, il faut les deux mains, et lorsqu'on soulève une lourde charge, on doit se servir des deux mains et être aidé pour la porter jusqu'au sommet de la tête. C'est pourquoi nous pensons que les États Membres nous aideront comme nous les aidons. Quand on se lave la main gauche avec la main droite et que la paume droite lave la paume gauche, alors les deux mains sont propres. C'est pourquoi, au nom de l'Afrique, nous appelons à l'adoption de ce projet de résolution.

Je signale un changement intervenu dans le libellé révisé de ce projet de résolution. L'Afrique et nos partenaires sont convenus que les mots « avec

satisfaction » serait retirés du premier paragraphe, qui se lirait comme suit :

« Note l'application des recommandations du mécanisme consultatif pour la réorganisation du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique tendant à financer le fonctionnement du Centre et trois nouveaux postes au moyen du budget ordinaire de l'Organisation. »

Je tiens également à donner lecture du libellé révisé du paragraphe 7, qui se lirait comme suit :

« Prie également le Secrétaire général de fournir au Centre régional l'appui dont il a besoin pour améliorer son action et ses résultats. »

J'en viens maintenant au projet de résolution intitulé « Bourses d'études, formation et services consultatifs », contenu dans le document A/C.1/63/L.49 et parrainé par le Nigéria et 90 autres États Membres – et le parrainage de ce projet se poursuit. L'initiative que nous avons lancée en 1978 a sans conteste permis qu'un grand nombre de boursiers qui soient parmi nous aujourd'hui. D'ailleurs, nous avons assisté, la semaine dernière, à la cérémonie de remise des certificats aux nouveaux lauréats.

On nous a dit que le programme avait jusqu'ici permis qu'il y ait 759 boursiers provenant de 100 pays. Il n'est pas nécessaire d'en dire davantage sur ce programme. Nous savons tous que son objectif est d'assurer la continuité de personnes comme nous tous ici. C'est la principale manière de se doter d'experts sur les questions de la Première Commission et, comme on dit dans notre partie du monde, quand une rivière perd sa source, elle s'assèche à coup sûr. Nous n'avons pas l'intention de perdre notre source.

Nous appelons la Commission à adopter le projet de résolution A/C.1/63/L.49 par consensus, comme c'est l'habitude pour des projets de ce genre. Nous espérons également qu'il y aura autant d'auteurs que les années précédentes – environ 140. Je remercie les membres par avance.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur sur le thème du mécanisme de désarmement. Avant d'aborder la deuxième partie de nos travaux aujourd'hui, je rappelle que le vendredi 24 octobre, le Secrétaire général a participé à un événement de haut niveau au cours duquel il a prononcé un discours très important. J'invite tous les participants à se procurer ce discours

et à le lire. On peut le trouver sur le site Web du Bureau des affaires de désarmement – [www.un.org/disarmament](http://www.un.org/disarmament). Il s'agit d'un discours très important. Le Secrétaire général a parlé du désarmement et fait des propositions concrètes à la communauté internationale. C'est pourquoi j'aimerais que les participants prennent connaissance de cet important document.

Nous en venons maintenant à la deuxième partie de notre séance de cet après-midi. Comme les participants le savent, nous aurons parmi nous des représentants d'organisations non gouvernementales. Les trois premiers orateurs nous feront part de leurs opinions et points de vue sur les questions dont nous avons débattu dans le cadre des groupes de questions, à savoir : armes nucléaires, espace et armes classiques. Nous entendrons ensuite quatre orateurs, qui aborderont la question des armes légères et de petit calibre, des armes à sous-munitions et autres dispositifs.

Je vais suspendre la séance afin que nous poursuivions le débat de façon officieuse.

*La séance, suspendue à 15 h 55, est reprise à 17 h 10.*

### Organisation des travaux

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Nous avons achevé les deux premières phases des travaux de la Commission. Comme les membres le savent, nous entamerons demain la troisième phase, à savoir la prise de décisions sur les projets de résolution et les projets de décision. Je crois savoir que le Secrétariat a fourni aux membres un court document informel où figure la liste des projets de résolution sur lesquels nous nous prononcerons demain.

En outre, vendredi dernier, le Secrétariat a été prié de mettre à la disposition des membres un document où figurent les règles fondamentales que nous suivrons pendant le processus de vote. J'ai demandé aux membres de lire ce document. Puisqu'aucun membre n'a de questions sur ces règles, je considérerai qu'il n'y a pas d'objection.

C'est simple, les projets de résolution seront examinés par groupe. Les délégations qui les ont parrainés pourront faire des déclarations d'ordre général, les autres pourront, elles, expliquer leur vote avant ou après le vote.

Enfin, j'informe les membres que, concernant la référence que j'ai faite au discours du Secrétaire général, le vendredi 24 octobre, nous disposons désormais, grâce à la diligence du Bureau du Haut-Représentant, d'un nombre suffisant d'exemplaires de ce discours. Les délégations intéressées trouveront ce discours sur la table située au fond de la salle.

La séance de demain après-midi sera très chargée.

La parole est au Secrétaire pour une communication.

**M. Sareva** (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : En ce qui concerne le parrainage des projets de résolution, j'informe les délégations que le document A/C.1/63/CRP.3, qui renferme la liste des nouveaux auteurs, est mis à jour quotidiennement et que l'additif 4 est désormais disponible. Des corrections ont été apportées aux documents A/C.1/63/CRP.3 et A/C.1/63/CRP.3/Add.1, dont des exemplaires sont également disponibles.

Les délégations qui font encore circuler des listes de parrainage sont priées de bien vouloir les faire parvenir au Secrétariat, car il nous faudra un certain temps pour les traiter. Enfin, le document A/C.1/63/CRP.3 et ses additifs seront publiés sur le site Web QuickFirst.

Je tiens également à appeler l'attention des membres de la Commission sur le fait que les trois amendements oraux ont été publiés et sont également affichés sur le site Web de la Commission. Ces amendements portent sur le projet de résolution A/C.1/63/L.11, intitulé « Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction », le projet de résolution A/C.1/63/L.6, intitulé « Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et le projet de résolution A/C.1/63/L.31, intitulé « Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques pouvant être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ».

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le représentant de l'Indonésie a demandé la parole.

**M. Ruddyard** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je m'exprime au nom du Mouvement des pays non alignés (NAM). En ce qui concerne l'emploi du temps

remis par la présidence aux participants à cette séance concernant les prises de décisions sur les projets de résolution et les projets de décision, j'aimerais évoquer la prise de décision sur le projet de décision A/C.1/63/L.22, au titre du groupe 7, sur le mécanisme de désarmement, qui a été présenté au titre du sous-point o) du point 89 de l'ordre du jour. Le Président pourrait-il reporter la prise de décision sur ce projet de décision? En effet, le NAM tient cet après-midi une réunion de coordination. Je prendrai contact avec la présidence, le moment voulu, afin de l'informer du souhait du NAM de se prononcer sur ce projet, le jour

où la Commission se prononcera sur d'autres projets de résolution présentés par le NAM.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : J'ai pris note de la demande formulée par le représentant de l'Indonésie. Je ne vois aucune objection à cette requête.

Je me suis employé à faciliter autant que j'ai pu le travail des représentants ces trois dernières semaines. S'ils me rendent la pareille demain après-midi, je leur en serai très reconnaissant.

*La séance est levée à 17 h 25.*